



Conférence générale

GC(60)/COM.5/L.4

26 septembre 2016

Distribution limitée

Français

Original : anglais

Soixantième session ordinaire

COMMISSION PLÉNIÈRE

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(60)/20)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Projet de résolution présenté par la Namibie au nom du Groupe des 77 et de la Chine

A.

Applications nucléaires non énergétiques

4.

Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(58)/RES/13, section 4, « Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance », et les précédentes résolutions de la Conférence générale sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Reconnaissant qu'un approvisionnement suffisant en eau potable salubre est d'une importance vitale pour l'ensemble de l'humanité, comme cela a été souligné dans le programme Action 21 du Sommet de Rio sur le développement et l'environnement, tenu en 1992, et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), et réaffirmé plus récemment, dans l'Objectif 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans l'Accord de Paris adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), en décembre 2015, et l'Appel de Rabat « Water for Africa », document final de la Conférence internationale sur l'eau et le climat : « Sécurité hydraulique pour une justice climatique », qui vise à assurer une intégration plus forte de l'eau dans le programme sur le climat avant la COP22, prochaine

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue au Maroc en novembre 2016,

- c) Notant que les pénuries d'eau potable suscitent de plus en plus de préoccupations dans de nombreuses régions du monde en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'industrialisation accrues, et des effets des changements climatiques,
- d) Soulignant la nécessité impérieuse d'une coopération régionale et internationale pour aider à résoudre le grave problème des pénuries d'eau potable, en particulier grâce au dessalement de l'eau de mer,
- e) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres ont exprimé leur intérêt pour participer à des activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire,
- f) Notant que le dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire a été démontré avec succès dans le cadre de divers projets menés dans certains États Membres, tant pour l'eau potable que pour l'eau industrielle, et est généralement rentable, et reconnaissant dans le même temps que les aspects économiques de la mise en œuvre dépendront de facteurs propres aux sites,
- g) Prenant note avec satisfaction des diverses activités menées par le Secrétariat en coopération avec les États Membres et organisations internationales intéressés, qui sont présentées dans le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(60)/5,
- h) Prenant note de l'élargissement récent des compétences du Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire (TWG-ND) pour englober la gestion intégrée des ressources en eau et, plus particulièrement, l'utilisation efficace de l'eau dans les installations nucléaires,
- i) Notant que le Secrétariat a publié en 2015 un document technique de l'AIEA (IAEA-TECDOC-1753), qui documente les résultats du projet de recherche coordonnée (PRC) sur les nouvelles technologies de dessalement de l'eau de mer utilisant l'énergie nucléaire, et notant aussi que des progrès ont été faits dans l'élaboration d'un rapport fournissant des orientations générales sur les options de cogénération et évaluant les aspects économiques associés à ces options, et de rapports intitulés « Opportunities for Cogeneration with Nuclear Energy » et « Industrial Applications of Nuclear Energy » (en cours de publication),
- j) Notant en outre le lancement d'une nouvelle version du logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP) 5.1, en janvier 2015, qui inclut une nouvelle option pour l'analyse de sensibilité, la comparaison de cas, ainsi qu'une fonction optimisée pour un accès plus rapide et plus facile, et le lancement d'une version actualisée de l'ensemble des outils de dessalement nucléaire,
- k) Notant que le PRC sur l'utilisation de systèmes avancés de dessalement à basse température en renfort de centrales nucléaires et d'applications non électriques avance comme prévu, deux réunions de coordination de la recherche ayant été tenues en 2014 et en 2015,
- l) Rappelant avec satisfaction que l'Agence a créé un programme pour aider les pays en développement à étudier les questions relatives à l'économie, à la sûreté, à la fiabilité et aux mesures techniques antiprolifération pour ce qui est de l'utilisation des réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) pour la production d'eau potable, et
- m) Prenant note des efforts déployés par le Directeur général pour solliciter des fonds supplémentaires en faveur du dessalement nucléaire,

1. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations et de renforcer les contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents des Nations Unies, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées au sujet d'activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire ;
2. Encourage le TWG-ND à continuer de servir de cadre pour des activités de conseil et d'examen concernant le dessalement nucléaire ;
3. Souligne la nécessité d'une coopération internationale pour la planification et l'exécution de programmes de démonstration en matière de dessalement nucléaire, par le biais de projets nationaux et régionaux ouverts à la participation de tout pays intéressé ;
4. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :
 - a) de publier un rapport technique concernant les responsabilités des vendeurs et des utilisateurs participant à des projets de dessalement nucléaire, et évaluant différents scénarios de cogénération ; et
 - b) d'intensifier les activités du Secrétariat en matière de création de capacités (notamment la formation pratique et théorique) pour les projets de dessalement nucléaire afin de combler l'écart entre utilisateurs/vendeurs/exploitants/organismes de réglementation ;
5. Invite le Directeur général à mobiliser des fonds auprès de sources extrabudgétaires pour servir de catalyseur et contribuer à l'exécution de toutes les activités de l'Agence relatives au dessalement nucléaire et à la cogénération, ainsi qu'au développement de RFMP innovants ;
6. Prie le Directeur général de prendre note du rang de priorité élevé que les États Membres intéressés accordent au dessalement nucléaire de l'eau de mer lors du processus d'élaboration du programme et budget de l'Agence ; et
7. Prie en outre le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.